

DEPARTEMENT  
DU LOT

République Française  
COMMUNE DE GIGNAC

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 13	<b>PV de la séance du lundi 21 août 2017 à 20h30</b>
<b>Présents:</b> 10	L'an deux mille dix-sept et le 21 août l'assemblée régulièrement convoquée le 28 juillet, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel Eugène LABROUE, Maire
<b>Votants:</b> 12	<b>Sont présents:</b> Marcel Eugène LABROUE, René PEYRODES, François MOINET, Arnaud RICOU, Martine GARDIN, Joëlle CHASTANET, Georges DELPECH, Jean-Marc FAUREL, Charles LASCAR, Marie-Claude LAVAL. <b>Représentés:</b> Jean OBERLE représenté par Martine GARDIN, Patricia SEGALA représentée par Jean-Marc FAUREL <b>Excusés:</b> <b>Absents:</b> Valérie BASTIEN <b>Secrétaire de séance:</b> François MOINET

**ORDRE DU JOUR :**

- 1-Transport scolaire 2017-2018 : résultat de la consultation ;
- 2-Location du Foyer communal : modification des tarifs et des modalités de location ;
- 3-Contrat Enfance Jeunesse : Reversement de la prestation de service de la MSA pour l'exercice 2015 à l'Association Multi-Rencontres du Rionet et décision modificative correspondante ;
- 4-Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet ;
- 5-Divers

**Association Saint-Hubert Gignacoise**

- M. Franck LACROIX, Président de l'association présente au conseil municipal :
- la Charte des battues grand gibier adoptée par les chasseurs de la ST. Hubert.
  - la convention de mise à disposition de locaux.

**1-Transport scolaire 2017-2018 : résultat de la consultation**

**1.1-Ramassage scolaire rentrée 2017 : Circuit n°1 Commune de Gignac-Ecole de Nadaillac : 78 Km - Résultat de la consultation auprès des entreprises - signature de la convention.**

Monsieur le Maire donne au conseil municipal le résultat de la consultation lancée auprès de trois transporteurs privés pour effectuer le circuit de ramassage scolaire n°1 pour la rentrée 2017 pour le compte de la commune à savoir :

- **Transports ARCOUDEL :**  
proposition : 22 places avec ceinture de sécurité - montant journalier : 157.50€ TTC ;
- **Transports PERIGORD VOYAGES :**  
pas de proposition ;
- **Transports TAXIS SALIGNACOIS :**  
pas de proposition.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- décide de retenir la proposition des **Transports ARCOUDEL pour un montant journalier de 157.50€ TTC** pour un autocar de 22 places avec chauffeur ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante établie pour la durée de l'année scolaire 2017/2018.

**1.2-Ramassage scolaire rentrée 2017 : Circuit n°2 Ecole de Gignac-Ecole de Nadaillac : 14 Km - Résultat de la consultation auprès des entreprises - signature de la convention**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de lancer une consultation supplémentaire correspondant au circuit n°2 : navette Ecole de Gignac-Ecole de Nadaillac.

Il donne au conseil municipal le résultat de la consultation lancée auprès de trois transporteurs privés pour effectuer ce circuit pour le compte de la commune à savoir :

• **Transports TAXIS SALIGNACOIS :**

Proposition : 40.00€ TTC par jour pour un minibus de 22 places ;

• **Transports PERIGORD VOYAGES :**

pas de proposition ;

• **Transports ARCOUDEL :**

pas de proposition.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- décide de retenir la proposition des **Transports TAXIS SALIGNACOIS** pour un montant journalier de **40.00€ TTC** pour un minibus de 22 places avec chauffeur ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante établie pour la durée de l'année scolaire 2017/2018.

**2-Tarifs et modalités de location du Foyer communal pour les conventions signées à partir du 1er septembre 2017**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs appliqués pour la location du Foyer communal selon la délibération du 13 novembre 2014.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- **fixe les montants et les modalités de location comme suit pour les conventions signées à partir du 1er septembre 2017 :**

<b>Associations communales</b>	
- mise à disposition gratuite	
- chèque de caution à la réservation :	400 €
- chèque caution ménage :	100 €

<b>Location aux particuliers de la commune</b>	
- location salle/cuisine :	180 €
- chèque de caution à la réservation :	250 €
- chèque caution ménage :	100 €
- forfait lave-vaisselle :	20 €
- forfait couverts :	5 € par lot de 10 couverts.

<b>Location aux particuliers ou associations extérieurs à la commune</b>	
- location salle/cuisine :	400 €
- chèque de caution à la réservation :	250 €
- chèque caution ménage :	100 €
- forfait lave-vaisselle :	20 €
- forfait couverts :	5 € par lot de 10 couverts.

**3-Reversement de la prestation de service de la MSA relative au "Contrat Enfance Jeunesse" 2015 à l'Association Multi-Rencontres du Rionet et décision modificative correspondante et décision modificative correspondante**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du versement à tort sur le compte de la commune de la prestation de la MSA relative au "Contrat Enfance Jeunesse" 2015 destinée à l'Association Multi -Rencontres du Rionet.

Il précise qu'il est nécessaire de délibérer pour procéder au reversement de cette prestation au bénéficiaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- accepte de reverser cette prestation de service de la MSA d'un montant de 339.63€ à l'Association Multi-Rencontres du Rionet,
- autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement.

**Décision modificative correspondante :**

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-339.63	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	339.63	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**4- Paiement des heures complémentaires à l'agent Emilie VERGNE pour assurer la fonction d'accompagnateur dans les transports scolaires pour l'année scolaire 2017-2018**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'agent Emilie VERGNE effectuait la fonction d'accompagnateur dans les transports scolaires pour l'année scolaire 2016-2017 pour le compte du Département.

Considérant que le conseil départemental a décidé de supprimer les accompagnateurs dans les transports scolaires pour l'année scolaire 2017-2018 ;

Sachant que l'année scolaire 2017-2018 est une année transitoire en matière de gestion des transports scolaires ;

Considérant que le Conseil Départemental propose une aide financière transitoire à hauteur de 50% du salaire de l'accompagnateur et que le conseil municipal décide de poursuivre ce dispositif d'accompagnement ;

Sachant également que le temps calculé pour effectuer cette mission est de 525h ;

Monsieur le Maire propose de payer, mensuellement, en heures complémentaires, pour l'année scolaire 2017-2018, l'agent Emilie VERGNE pour assurer la fonction d'accompagnateur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- décide de payer en heures complémentaires à l'agent Emilie VERGNE les heures effectuées pour la fonction d'accompagnateur dans les transports scolaires en complément de son temps de travail pour l'année scolaire 2017-2018 soit 525h dont 50% seront remboursés par le département ;
- dit que ces heures complémentaires seront régularisées mensuellement soit 43h45 sur 12 mois de septembre 2017 à août 2018.

## **5-Divers**

### **5.1- Emploi Civique à l'école de GIGNAC**

Présentation de candidature. Les CV seront transmis aux conseillers municipaux pour observations éventuelles.

### **5.2 -CAUVALDOR - PADD – PLUi**

Les conseillers en prennent connaissance et font remonter les remarques au secrétariat de la mairie avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017

### **5.3 -CAUVALDOR - Fonds de soutien à la restauration de patrimoine :**

Les dossiers devront être transmis à CAUVALDOR avant le 31 août 2017. Le dossier sera scanné et envoyé aux conseillers municipaux.

### **5.4- Changement de nom de la Communauté de communes « Causses et Vallée de la dordogne – Cère-et-Dordogne**

Reprise de la dénomination « Cauvaldor » - Délibération acceptant la modification de statut.

### **5.5- Panneaux de signalisation :**

- Chemin du Moulin (à partir du Clou del pech). Pas d'interdiction de passage, ni dans un sens, ni dans l'autre.
- Miroir à Puy Lambert : adopté
- Poteau d'arrêt des voitures au chemin du Lac : adopté
- Route du Bouteiller, panneau de limitation à 3,5 tonnes : adopté

### **5.6- Ambrosies (espèces végétales envahissantes allergisantes) : demande de désignation d'un référent territorial**

Georges Delpéch désigné par le conseil à l'unanimité.

### **5.7- Informations diverses :**

#### **- Amendes de police 2016-2017 :**

Notification de la subvention d'un montant de 5 587.12€ pour la création d'un parking au cimetière de Gignac et pour la pose d'une clôture en bois autour du moulin à vent.

#### **- Procédure de gestion des alertes émises par la Préfecture**

#### **- Compte-rendu de la réunion de la commission AEP-Assainissement du 06/07/2017**

#### **- Compte-rendu de la réunion de la commission « Finances Fiscalité Budget » du 09/08/2017**

#### **- Sculpture chèvre Ecaussystème : débat relatif à l'emplacement à côté de la salle des fêtes.**

Décision de l'emplacement sur le gazon

**Prochain conseil municipal le jeudi 28 septembre 2017**

